



- **France**

#### Actualisation hebdomadaire

Premiers foyers dans plusieurs départements : le 28/12/2025 dans le Nord près de Dunkerque dans un élevage de *gallus* (poules pondeuses), le 29/12/2025 dans les Côtes d'Armor près de Loudéac dans un élevage de canards vaccinés et le 30/12/2025 dans la Drôme dans un élevage multi-espèces. Un nouveau foyer de cygnes domestiques (captifs) a été détecté en Charente-Maritime le 12/12/2025.

#### **Hors période (source : Commission européenne ADIS le 05/01/2026)**

Un foyer a été détecté le 02/01/2026 en Vendée, dans un élevage de canards vaccinés. Le foyer est situé en ZRD.

Pas de nouvelle déclaration dans le compartiment sauvage cette semaine.

Au total, le pays a détecté 106 foyers de volailles, 14 foyers d'oiseaux captifs et 244 cas sauvages depuis le début de la saison (source : ADIS le 05/01/2026).

Le suivi de situation entre deux BHVSI est disponible sur le site du MAASA ([lien](#)).

#### Dans le bulletin précédent

Les détections se poursuivent dans la Zone à Risque de Diffusion (ZRD) ouest, avec un nouveau foyer en **Vendée**, détecté le 14/12/2025 en élevage de canards vaccinés. Deux nouveaux foyers chez des oiseaux captifs ont été détectés le 17/12/2025 dans une basse-cour dans l'**Ain** et le 24/12 chez un détenteur de rapaces dans la **Drôme**.

Douze nouveaux cas sauvages détectés entre le 21/10/2025 et le 16/12/2025 ont été déclarés cette semaine, répartis dans l'Ain, l'Aube, le Cantal, la Côte-d'or, le Finistère, l'Indre, les Landes, le Morbihan, la Moselle et le Pas-de-Calais.

#### Historique (depuis le début de la saison)

#### **Cas sauvages**

En début de saison, le virus a été détecté sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique sur des laridés (goélands argentés les 03 et 04/08/2025 près de Parthenay et Quimper et les 05 et 06/08/2025 en Charente-Maritime près de Rochefort), puis sur des cygnes tuberculés (entre les 25/08/2025 et le 09/09/2025 dans le Morbihan, le 23/09/2025 en Vendée et le 07/10/2025 en Saône-et-Loire) (source : ADIS).

Mi-octobre, des cas de surmortalité concernant des **grues cendrées** ont été signalés en plusieurs points du territoire, à commencer par le Lac du Der où plus de 500 cadavres de grues ont été dénombrés (source : [préfecture de la Marne](#) le 27/10/2025). Les mortalités s'étendent sur le territoire, en suivant la diagonale nord-est / sud-ouest, c'est-à-dire des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. L'incidence des cas sur cette espèce augmente brutalement sur le mois d'octobre et atteint un taux hebdomadaire de 80 cas confirmés en laboratoire (le nombre de cas réel étant largement supérieur). Les détections sur les grues cendrées sont toujours importantes début novembre dans de nombreux départements de la Moselle au nord est aux Landes au sud-ouest, ainsi qu'un premier cas détecté le 27/10/2025 dans le département de l'Aude ; et tendent à diminuer fin novembre. En parallèle, des cas sporadiques sur d'autres espèces (cygnes tuberculés, héron cendré, Tadornes de Belon, cigognes blanches et Buses variables) ont été détectés dans d'autres départements du centre et du sud de la France. Une oie bernache a été également détectée le 27/11/2025 à Paris. Un cas sur laridé a été détecté dans l'Orne le 13/11/2025 (Tableau 1).

Fin novembre, les cas sauvages sont plutôt répartis dans la moitié nord du pays. L'incidence sur les grues diminue, malgré des cas encore détectés en Moselle le 27/11/2025, dans l'Allier le 26/11/2025. On observe toujours une diversification des espèces concernées.

Les résultats préliminaires d'analyses phylogénétiques semblent indiquer qu'il y a eu une vingtaine d'introductions depuis le compartiment sauvage vers l'élevage et en parallèle une importante transmission inter-élevages (sources : LNR, DGAL le 08/12/2025).

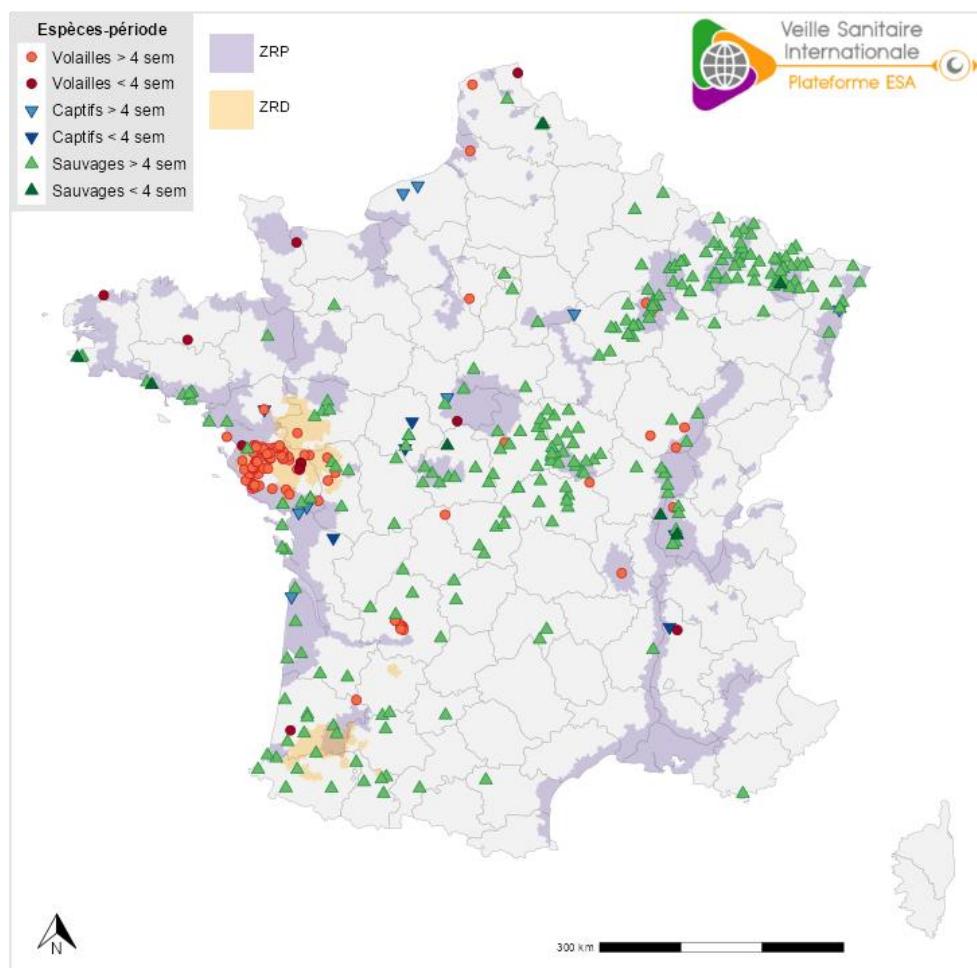


## Foyers domestiques

Un premier foyer d'infection par un virus H5N1 a été détecté le 06/10/2025 dans un élevage de gibier (faisans et perdrix) à Pihen-lès-Guines, au sud de Calais dans le Pas-de-Calais. Rapidement, quatre autres foyers domestiques ont été détectés dans l'ouest en Vendée, Seine-Maritime, Charente-Maritime et Loire-Atlantique (sources : Commission européenne ADIS le 17/10/2025, note VSI du 17/10/2025). A partir de mi-octobre, le virus est détecté dans le sud de la France, avec un foyer à Allons dans le Lot-et-Garonne, dans un élevage de 2 000 canards vaccinés, détecté le 15/10/2025. Fin octobre, les détections se multiplient, réparties dans l'est (Côte d'Or, Marne, Haute-Marne) et le centre (Cher, Allier) du pays. Mais à ce stade, aucun foyer n'est encore situé en zone à risque de diffusion.

A partir de fin octobre, trois foyers de volailles ont été détectés dans la zone à risque de diffusion en Vendée (entre les 30/10 et 04/11/2025) près des Sables d'Olonne et La Roche-sur-Yon. L'incidence augmente sur le mois de novembre. A partir de fin novembre, l'incidence augmente fortement dans la zone à risque de diffusion de l'ouest dans les départements de Vendée, Loire-Atlantique, Deux-Sèvres et un foyer dans le Maine-et-Loire. En une semaine, 22 foyers ont été détectés soit presque la moitié (22/46) des foyers détectés depuis le début de la saison. L'incidence demeure élevée début décembre.

En parallèle, des foyers de volailles et basse-cour ont été détectés un peu partout sur le territoire, dont le 29/10 dans le Bas-Rhin, le 31/10 dans le Loir-et-Cher et le 03/11/2025 dans l'Aube ; premières détections en Dordogne le 13/11/2025 en élevage de canard, en Gironde le 22/10/2025 dans une basse-cour, en Côte d'Or le 20/11, et dans la Loire le 11/11/2025, en Haute-Vienne détecté le 17/11/2025 et dans les **Yvelines** dans un élevage de faisans, le 28/11/2025. Des foyers secondaires ont été détectés dans plusieurs départements, dont la Dordogne et la Côte d'Or.



**Figure 5.** Localisation des foyers de « volailles », foyers chez les oiseaux captifs et cas sauvages d'IAHP détectés en France métropolitaine depuis le début de la saison 2025-2026 et sur les quatre dernières semaines. Les zones à risque particulier (ZRP) et zones à risque de diffusion (ZRD) sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (sources : Commission européenne ADIS le 05/01/2026 et [MAASA](#) pour les zonages).



### Point de vigilance en France

De mi-octobre à début novembre 2025 la circulation de virus de l'IAHP H5N1 a été d'une intensité exceptionnelle chez les grues en Allemagne puis en France, où de très nombreux cas de mortalité groupés de grues infectées par des virus de l'IAHP (pour un total estimé de 20 000 grues cendrées mortes) ont été observés sur une large étendue du nord-est au sud-ouest du territoire. Ces événements suggèrent une introduction massive de ces virus en France par l'intermédiaire des migrations de grues cendrées, associée à des risques de propagation vers d'autres espèces sauvages (oiseaux et mammifères, notamment prédateurs et nécrophages) et de contamination de l'environnement par les cadavres d'animaux sauvages infectés.

**Chez les volailles, la circulation des virus de l'IAHP a été précoce cette saison (1<sup>er</sup> foyer de la saison détecté en France le 06/10/2025). Les détections des virus de l'IAHP étaient sporadiques jusqu'à la mi-octobre 2025 et se sont maintenues à un niveau élevé depuis, notamment en France et dans les pays limitrophes.** Bien que localisées dans quelques pays européens en début de saison, les détections se sont étendues à d'autres pays depuis début octobre. Le **risque d'introduction en élevage persiste, indépendamment des mouvements migratoires des oiseaux sauvages, même si une baisse semble s'amorcer sur la fin du mois de décembre.**

**Les fortes augmentations d'incidence des cas d'IAHP chez les oiseaux sauvages et des foyers de volailles dans le Nord et l'Ouest de l'Allemagne observés depuis mi-octobre 2025 suggèrent un changement important dans la dynamique de l'infection par les virus de l'IAHP,** probablement lié à la migration post-nuptiale (fin juin à novembre), au niveau exceptionnel de circulation des virus chez les oiseaux sauvages et aux événements de mortalité massive observés chez les grues cendrées. **Une telle évolution de la dynamique d'infection est également observée en France depuis début novembre 2025.**

**Une mobilisation et une attention sans faille de tous les acteurs des filières de production de volailles en France est nécessaire pour limiter les risques, de l'amont à l'aval** (couvoirs, élevages de sélection, multiplication et production de volailles et d'œufs, transports, abattoirs). **La vigilance et l'alerte précoce doivent aussi être maintenues dans la surveillance événementielle** (toutes filières confondues) **et la surveillance passive renforcée** (filière canards vaccinés), de même que **l'observance stricte en routine des mesures de biosécurité** (toutes filières confondues) sur l'ensemble du territoire national. Toutes les mesures permettant de prévenir l'introduction du virus en élevage depuis l'environnement contaminé ou les oiseaux sauvages, **notamment la mise à l'abri des volailles**, doivent être scrupuleusement mises en œuvre sur le territoire hexagonal (source : LNR le 01/12/2025).

**Tableau 1.** Nombre de foyers de volailles, cas dans l'avifaune libre et captive d'IAHP H5 détectés en France depuis le début de la saison 2025-2026 (soit le 01/08/2025), sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par région (par ordre alphabétique). Les définitions des compartiments sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra). L'incidence mensuelle couvre la période du 08/12/2025 au 04/01/2026 (source : Commission européenne ADIS le 05/01/2026).

Région	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2025-2026	H5N1	Incidence mensuelle
Auvergne-Rhône-Alpes	Captifs	17/12/2025	24/12/2025	2	2	2
	Sauvages	24/10/2025	09/12/2025	19	19	2
	Volailles	27/10/2025	18/11/2025	3	3	0
Bourgogne-Franche-Comté	Sauvages	07/10/2025	06/12/2025	32	32	0
	Volailles	25/10/2025	28/11/2025	3	3	0
Bretagne	Sauvages	04/08/2025	11/12/2025	10	10	2
	Volailles	10/12/2025	29/12/2025	2	2	2
Centre-Val de Loire	Captifs	31/10/2025	12/12/2025	3	3	2
	Sauvages	20/10/2025	12/12/2025	24	24	1
	Volailles	18/10/2025	09/12/2025	2	2	1
Drôme	Volailles	30/12/2025	30/12/2025	1	1	1



Région	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2025-2026	H5N1	Incidence mensuelle
Grand Est	Captifs	29/10/2025	03/11/2025	2	2	0
	Sauvages	18/10/2025	16/12/2025	89	89	1
	Volailles	25/10/2025	29/10/2025	2	2	0
Hauts-de-France	Sauvages	11/11/2025	16/12/2025	3	3	1
	Volailles	06/10/2025	28/12/2025	3	3	1
Normandie	Captifs	13/10/2025	17/11/2025	2	2	0
	Sauvages	13/11/2025	13/11/2025	1	1	0
	Volailles	11/12/2025	11/12/2025	1	1	1
Nouvelle-Aquitaine	Captifs	14/10/2025	12/12/2025	3	3	1
	Sauvages	03/08/2025	26/11/2025	42	42	0
	Volailles	15/10/2025	10/12/2025	14	14	1
Occitanie	Sauvages	20/10/2025	30/10/2025	10	10	0
Pays de la Loire	Captifs	10/10/2025	19/10/2025	2	2	0
	Sauvages	23/09/2025	03/12/2025	10	10	0
	Volailles	14/10/2025	15/12/2025	74	74	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sauvages	28/10/2025	28/10/2025	1	1	0
Île-de-France	Sauvages	22/10/2025	27/10/2025	3	3	0
	Volailles	28/11/2025	28/11/2025	1	1	0
Total France	Captifs	10/10/2025	24/12/2025	14	14	5
	Sauvages	03/08/2025	16/12/2025	244	244	7
	Volailles	06/10/2025	30/12/2025	106	106	12

#### Niveau réglementaire de risque et mesures de gestion en France

Un arrêté publié le 21 octobre 2025 au Journal Officiel a élevé le niveau de risque pour l'IAHP de « modéré » à « élevé » ([AM du 17/10/2025](#)).

Les mesures de prévention et de biosécurité pour les élevages de volailles sont renforcées.

Le niveau de risque pour l'IAHP était passé de « négligeable » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le 15/10/2025 ([AM du 14/10/2025](#)). La France était en niveau de risque négligeable depuis le 08/05/2025 et en statut indemne d'IAHP depuis le 04/02/2025 (source : [autodéclaration à l'OMSA](#)).

Étant donnée l'évolution rapide du nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage dans l'ouest de la France, des mesures renforcées de prévention sont mises en place par arrêtés préfectoraux en Vendée et dans trois départements limitrophes (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres). Ces mesures temporaires s'appuient sur le renforcement de la surveillance, la mise à l'abri des volailles, la réalisation de tests avant mouvement et, pour les canards, la réalisation d'une 3e dose vaccinale. Elles seront levées le 31 décembre si la situation sanitaire le permet (source : [MAASA le 21/11/2025](#)).